

# PRIX

## Françoise

## DUBOIS-CHARLIER

# 2020



**DATE LIMITE DE  
DEPOT DES  
CANDIDATURES :**

**le 31/05/2020**

Pour tout renseignement,  
contacter AFCA par mail

**Les dossiers de  
candidature seront  
adressés :**

- un exemplaire papier à  
l'AFCA - 66 rue Saint-  
Jacques - 13006  
MARSEILLE

- et une version  
électronique par mail à  
l'adresse :

[contact@amylose.asso.fr](mailto:contact@amylose.asso.fr)

### **OBJET :**

Le Prix Françoise Dubois Charlier de l'Association Française Contre l'Amylose (AFCA) est une bourse destinée à soutenir la mise en place d'un projet de formation ou information de personnels médicaux et/ou paramédicaux.

**MONTANT : 15.000 €**

**PUBLIC CONCERNE : Pas de limitation**

### **CONDITIONS :**

Règlement du prix disponible sur demande par mail ou sur [www.amylose.asso.fr](http://www.amylose.asso.fr)

Les candidats présenteront un projet à mettre en place en France. Le lauréat sera sélectionné en juillet 2020, il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur la réalisation de son projet. Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors d'une réunion de la journée annuelle qui aura lieu en octobre 2020 à Paris.

Le montant de la bourse sera versé pour moitié lors de la sélection du dossier (juillet 2020) et le solde en juillet 2021.

La duplication potentielle du projet dans d'autres contextes sera un critère important d'évaluation

### **JURY:**

Il sera constitué du conseil d'administration de l'Association et présidé par son Président. Le jury pourra s'adjoindre des membres du Conseil Scientifique. Il pourra consulter toute personne détenant une compétence spécifique (médecin, personnel paramédical et social...) sur demande d'un administrateur.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son chef de service (adresse, téléphone et adresse e-mail).
- 5 à 10 pages de présentation du projet en français.